

CD/PV.107
17 février 1981
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SEPTIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 17 février 1981, à 10 h 30.

Président : M. F. de la Gorce (France)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. A. SALAH-BEY M. M. MAATI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. N. KLINGLER M. H. MÜLLER M. V. RÖHR
<u>Argentine</u> :	M. F. JIMENEZ DAVILA Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	M. R.A. WALKER M. R. STEELE M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U SAV HLAING U THAN HTUN U NGWE WIN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. R. DEYANOV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER M. B. THACKER
<u>Chine</u> :	M. YU Peiwen M. YU Mengjia Mme WANG Zhiyun M. PAN Jusheng
<u>Cuba</u> :	Mme V. BOROWDOSKY JACKIEWICH
<u>Egypte</u> :	M. EL S.A.R. EL REEDY M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C.C. FLOWERREE M. L.R. FLEISCHER Mme K. CRITTENBERGER M. J.A. MISKEL M. H. WILSON M. S. FITZGERALD
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

France : M. F. de la CORCE
M. J. de BEAUSSE
M. M. COUTHURES

Hongrie : M. I. KOMIVES
M. C. GYORFFY
M. A. LAKATOS

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN
M. S. SARAN

Indonésie : M. E. SOEPRAPTO
M. KARYONO
M. F. QASIM
M. HARYOMATARAM

Iran : M. D. AMERI

Italie : M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO
M. A. CIARRAPICO
M. B. CABRAS
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA
M. M. TAKAHASHI
M. R. ISHII
M. K. SHIMADA

Kenya : M. S. SHITEMI
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
M. N.A. CACERES

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. S.O. BOLD

Nigéria : M. O. ADENIJI
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. R.H. FEIN
M. H. WAGENMAKERS

Pérou :

Pologne : M. B. SUJKA
M. J. CIALOWICZ
M. S. KONIK
M. T. STROJWAS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITÉ (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS M. P. BÜNTIG
<u>Roumanie</u> :	M. M. MALITA M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES M. N.H. MARSHALL Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. S. STRÖMBÄCK M. J. LUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUZEK M. P. LUKES M. A. CIMA M. L. STAVINOHA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. B.P. PROKOFIEV M. V.A. SEMIONOV M. L.A. NAUMOV M. V.A. PERFILIEV M. L.S. MOCHKOV M. V.M. GANJA M. V.V. LOCHTCHININE M. A.G. DOULYAN M. Y.V. KOSTENKO
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. O.A. AGUILAR Mlle G. da SILVA
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. B. BRANKOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. N.D. BWANDA M. O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

LE PRÉSIDENT (France) : Je voudrais tout d'abord dire le plaisir que nous avons à accueillir parmi nous le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, Monsieur Syntenko, qui nous rend visite aujourd'hui. Je lui souhaite un intéressant séjour à Genève et d'utiles contacts avec les membres du Comité du désarmement.

Je vais maintenant, si vous le voulez bien, proposer à votre nomination, comme présidents des groupes de travail dont la création a été précédemment décidée, les personnalités suivantes :

- pour le groupe sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, Monsieur le Ministre Ciarrapico, de l'Italie,
- pour le groupe de travail chargé des armes chimiques, Monsieur l'Ambassadeur Lidgard, de la Suède,
- pour le groupe de travail chargé des armes radiologiques, Monsieur l'Ambassadeur Komives, de la Hongrie,
- pour le groupe de travail chargé du programme global du désarmement, Monsieur l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique.

Il n'y a pas d'observation, je constate donc le consensus du Comité sur la nomination de ces personnalités à la présidence des groupes de travail et j'adresse à nos collègues les très vives félicitations du Comité, l'expression de notre pleine confiance et nos meilleurs vœux pour le plein succès des travaux qu'ils vont être appelés à diriger.

Il en est ainsi décidé.

Je vous rappelle que, selon le programme de travail tel qu'il apparaît dans le document de travail CD/144, le Comité commence aujourd'hui l'examen du point 1 de son ordre du jour : interdiction des essais nucléaires. Comme vous le savez, cette indication a un caractère non contraignant et il est toujours aux termes du règlement, loisible aux délégations d'aborder tous les points à l'ordre du jour.

II. PALIHAKKARA (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite elle aussi de vous voir à la tête du Comité. Je suis certain qu'avec l'efficacité et la compétence que chacun reconnaît en vous, vous guiderez nos travaux de façon constructive, et je tiens à vous assurer de la coopération pleine et entière de ma délégation.

En même temps, je veux exprimer la gratitude de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur d'Ethiopie, M. Terrefe, qui a si habilement conduit nos travaux pendant le dernier mois de la session de 1980. Enfin, ma délégation tient à s'associer aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux chefs des délégations de l'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre.

La session de 1981 du Comité du désarmement que vous avez ouverte, il y a deux semaines, sera la dernière session entière avant la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrerait au désarmement en 1982. Alors que nous entrons dans la deuxième Décennie du désarmement et dans la troisième année de nos négociations sur le désarmement, il est évident que l'inquiétude de la communauté internationale face au danger d'un holocauste nucléaire ne s'est guère dissipée. Au contraire, nous observons sans cesse de nouveaux perfectionnements qualitatifs des engins explosifs nucléaires et de leurs vecteurs qui, selon l'étude d'ensemble des armes nucléaires, présentée à la

(M. Palihakkara, Sri Lanka)

trente-cinquième session de l'Assemblée générale, peuvent libérer "plus d'énergie que tous les explosifs classiques utilisés depuis l'invention de la poudre", sans parler des retombées qui condamneraient la race humaine à une désintégration progressive et douloureuse. Les engagements que les puissances nucléaires affirment prendre en vue du désarmement, alors qu'ils perfectionnent leurs instruments de mort et de destruction et consacrent des ressources humaines et autres toujours plus grandes à la fabrication des armements, en particulier des armements nucléaires, ont sérieusement érodé la crédibilité de leurs déclarations. Comme l'a dit le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans son message au Comité "l'objectif du désarmement demeure toujours aussi fugace". Nous entendons également parler de "concepts" en faveur de "guerres nucléaires limitées" qui pourraient être gagnées. Que l'on puisse prêter crédit à de telles théories dépasse l'imagination car les explosions d'Hiroshima, de Nagasaki et les autres explosions nucléaires ultérieures ont prouvé de façon indiscutable qu'aucune barrière ne pourra s'opposer au souffle nucléaire ni à la contamination ultérieure. Nous avons affaire à une arme absolue, dont l'utilisation, aussi limitée puisse-t-elle paraître à ceux qui sont en sa faveur, ne laissera ni vainqueur ni vaincu, et qui, par conséquent, ne répond à aucun objectif politique ou militaire réaliste. Le seul effet que pourrait avoir une telle guerre nucléaire "faisable" serait d'entraîner une conflagration nucléaire mondiale, qui causerait des destructions et des souffrances humaines sans précédent. La dissuasion nucléaire et les perfectionnements que nous voyons aujourd'hui, seraient dit-on, nécessaires pour assurer la sécurité nationale des grandes puissances nucléaires. Le concept de la sécurité invoqué pour assurer la sécurité d'un pays ou de quelques pays en augmentant l'anxiété et l'insécurité de la vaste majorité des autres nations, ne saurait être considéré comme justifié ou admis par la communauté internationale. La communauté internationale, selon les termes mêmes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, a déjà déclaré à l'unanimité que "la multiplication des armements, en particulier des armements nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit. La constitution de vastes arsenaux, l'accroissement formidable des stocks d'armes et des effectifs militaires et la concurrence qui s'exerce dans le perfectionnement des armes de toutes sortes à l'aide de ressources scientifiques et de progrès techniques détournés à cette fin, représentent des menaces incalculables pour la paix..."

A sa trente-cinquième session, qui vient de se terminer, l'Assemblée générale a adopté non moins de 43 résolutions concernant le désarmement, dont 17 demandent une action spécifique de la part du Comité du désarmement. Selon l'analyse détaillée faite par le distingué Ambassadeur du Mexique dans sa déclaration, ces résolutions fixent aussi des priorités pour les négociations de fond à entreprendre durant la présente session du Comité pour progresser vers la solution du problème le plus urgent qui se pose à l'humanité.

Nous sommes tous conscients des revers subis par la détente et par SALT II, et nous ne pouvons qu'espérer que les efforts assidus déployés depuis de nombreuses années ne seront pas vains. Cette situation confère au Comité, seul organe multilatéral engagé dans des négociations sur le désarmement, une responsabilité d'autant plus lourde qu'il n'y a aucune autre alternative viable au désarmement.

Dans ce contexte, ma délégation espère que des progrès tangibles seront faits dans les négociations de fond au cours de notre session de 1981. Sans vouloir minimiser l'importance des résultats obtenus en matière de procédure et d'organisation, on peut

(li. Palihakkara, Sri Lanka)

dire que ces deux dernières années, le Comité n'a pas pu faire état devant la communauté internationale de résultats fondamentalement importants sur la voie d'un désarmement effectif. A cet égard, la session de l'an dernier s'est révélée très instructive. Elle a montré la valeur des groupes de travail spéciaux en tant que meilleurs organes disponibles pour mener des négociations concrètes dans le cadre du Comité du désarmement; et pour autant qu'ils disposent du temps nécessaire, ces groupes de travail peuvent faire progresser les négociations de fond de façon efficace, comme on a pu le constater à la fin de la session de l'an dernier.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter que le Comité ait pu, sans retard, décider de relancer les travaux des quatre groupes de travail spéciaux, sur la base de leurs mandats précédents, grâce à votre direction éclairée et à l'esprit de compromis manifesté par toutes les délégations concernées afin d'accélérer les travaux de fond. Il faut espérer que cette même approche et ce même esprit prévaudront pendant le reste de notre session, en particulier en ce qui concerne la création de deux nouveaux groupes de travail chargés d'examiner deux questions capitales de l'ordre du jour de la session de 1981, d'une part le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'autre part la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. L'an dernier le Comité a consacré un temps précieux à de longues discussions de procédure et à d'autres débats, temps que le Comité ne peut guère se permettre de perdre étant donné l'urgence et le caractère des tâches qui lui sont confiées. Comme le distingué chef de la délégation suédoise l'a dit dans sa déclaration, le temps ne travaille pas pour nous. Non seulement parce que le Comité doit faire rapport à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement en 1982, mais aussi et tout simplement à cause de la nécessité et de l'urgence implacables de sa tâche. Le danger que le perfectionnement continu et rapide de la technologie des armes, et en particulier de la technologie des armes nucléaires, aille plus vite que le processus de négociation et l'influence que ces perfectionnements peuvent avoir sur les politiques dites de défense, sont des réalités qui doivent inciter le Comité à progresser plus vite et plus concrètement dans ses négociations.

Par ailleurs, les dépenses militaires mondiales ont maintenant atteint la somme vertigineuse de 500 milliards de dollars par an, et la tendance actuelle laisse entrevoir une nouvelle augmentation des dépenses. Plus nous tarderons à progresser de façon tangible vers un désarmement véritable, particulièrement sur le plan nucléaire, plus les investissements à des fins destructives augmenteront et détourneront des ressources vitales indispensables pour le développement économique et l'élimination de la faim et de la maladie. Selon les paroles du distingué chef de la délégation suédoise "l'heure du jugement dernier s'est de nouveau rapprochée" paroles qui traduisent bien l'urgence qu'il y a à ce que le Comité seul forum multilatéral de négociation sur le désarmement, s'acquitte de sa responsabilité écrasante.

Pour ce qui est de l'ordre du jour, le premier point inscrit pour la session de 1981 est l'interdiction des essais nucléaires, question qui a été à l'examen de divers organes depuis plus de 25 ans et à propos de laquelle l'Assemblée générale a adopté plus de 40 résolutions, ce qui montre l'impatience de la communauté internationale devant le peu d'empressement que montrent les Etats dotés d'armes nucléaires de conclure un traité d'interdiction complète des essais. Cela malgré la détermination exprimée par les trois Etats dotés d'armes nucléaires dans le Traité d'interdiction partielle des essais et réitérés dans le Traité de 1968 sur la non-prolifération, de chercher à assurer à tout jamais la cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes

(N. Palihakkara, Sri Lanka)

nucléaires. Il est inutile de souligner l'extrême importance du rôle que peut jouer un Traité d'interdiction complète des essais en empêchant le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires existantes et la mise au point de nouveaux types d'armes, ainsi que le maintien d'un régime de non-prolifération viable. Quant à la prétendue insuffisance des mesures existantes de vérification pour ce qui est des explosions expérimentales, la communauté internationale ne croira plus longtemps qu'elle constitue un obstacle majeur ou une excuse pour retarder encore des négociations en vue d'une interdiction complète des essais. Qu'il suffise de mentionner ici qu'à sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, a dans la résolution 35/145 A, dont le Sri Lanka a été l'un des auteurs, a rappelé "que tous les aspects techniques et scientifiques du problème ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire pour parvenir à un accord final, que, si l'on considère les moyens existants de vérification, il est difficile de comprendre qu'un nouveau retard puisse être apporté à la réalisation d'un accord sur l'interdiction des essais souterrains et que les risques potentiels résultant de la poursuite des essais souterrains d'armes nucléaires sont bien supérieurs au risque que pourrait présenter la décision de mettre fin à ces essais". La résolution 35/145B prie le Comité du désarmement de prendre les mesures nécessaires, y compris la création d'un groupe de travail pour engager des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais, et cela à titre hautement prioritaire, comme le Groupe des 21 l'a maintes et maintes fois souligné à ce Comité. Il faut espérer que les Etats dotés d'armes nucléaires contribueront au consensus nécessaire pour créer un groupe de travail spécial sur un traité d'interdiction complète des essais, contribution qui donnera sans aucun doute une certaine crédibilité à l'engagement des Etats dotés d'armes nucléaires d'oeuvrer pour le désarmement, et ainsi qu'au rôle du Comité du désarmement en tant que seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement.

La cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire représentent un autre point important de l'ordre du jour à propos duquel rien n'a encore été fait pour entreprendre des négociations de fond. Il s'agit également d'une question sur laquelle, selon la résolution 35/152B de l'Assemblée générale, les négociations devaient commencer à titre hautement prioritaire à la reprise des travaux du Comité du désarmement en 1981. Pendant la dernière session du Comité, le Groupe des 21 avait présenté une proposition prévoyant la création d'un groupe de travail spécial sur cette question, création dont l'Assemblée générale a rappelée la nécessité à sa trente-cinquième session, dans sa résolution 35/152C. Ma délégation espère que le Comité va maintenant créer ce groupe de travail spécial pour entreprendre des négociations de fond sur les questions concernant la cessation de la course aux armements et le désarmement nucléaire.

A ce stade, ma délégation n'a pas l'intention de s'appesantir sur chaque point de l'ordre du jour. En ce qui concerne les autres points, il est encourageant de noter que, dans un temps relativement court, le Comité a pu décider de relancer les travaux des quatre groupes de travail spéciaux sur le Programme global de désarmement, les garanties de sécurité négatives, les armes chimiques et les armes radiologiques. Il faut espérer que l'esprit de compromis et le désir de parvenir à des résultats tangibles exprimés par de nombreuses délégations au cours des deux dernières semaines prévaudront et contribueront à nous faire encore progresser sur la base de la convergence des vues et du travail constructif accompli dans ces domaines l'an dernier.

(M. Palihakkara, Sri Lanka)

De nombreuses délégations ont fait allusion à la tension qui se manifeste dans les relations internationales et qui, pourrait-on dire, crée des conditions difficilement favorables aux négociations sur le désarmement. Ma délégation dira simplement que ce sont paradoxalement ces circonstances qui devraient imprimer l'élan nécessaire pour poursuivre plus résolument encore les négociations au sein du Comité, pour la seule raison que nous n'avons pas d'autre choix. Pour citer ces paroles souvent reprises à l'Assemblée générale des Nations Unies, "L'humanité se trouve devant un choix : arrêter la course aux armements et opérer le désarmement ou accepter l'anéantissement". Il suffira que tous les pays intéressés, et en particulier les puissances nucléaires, aient la volonté politique nécessaire. Le Comité, quant à lui, possède les outils nécessaires pour accomplir sa tâche.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant du Sri Lanka pour sa déclaration et je lui exprime également mes remerciements pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. EL REEDY (Egypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, je tiens à commencer mon premier exposé devant le Comité en vous disant la haute estime que nous avons pour vous personnellement. Indépendamment du respect que nous portons à votre noble pays, la France, mes collègues de la délégation égyptienne et moi-même, nous reconnaissons, pour avoir été témoin de vos efforts, que vous possédez au plus haut point le talent et la compétence nécessaires pour diriger avec succès les travaux du Comité dans leur première phase, toujours difficile. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer la gratitude de ma délégation à M. l'Ambassadeur Tadesse Terrefe, représentant de l'Ethiopie, qui a présidé avant vous le Comité.

Permettez-moi également de remercier tous ceux, dont vous êtes, qui m'ont souhaité la bienvenue en tant que représentant de mon pays auprès du Comité du désarmement. Je vous assure que mes collègues et moi-même nous nous réjouissons à l'idée de coopérer avec vous et que nous ferons tout notre possible pour que le Comité mène ses travaux à bonne fin et accomplisse la tâche qui lui a été confiée.

Ma délégation a écouté, au cours des deux dernières semaines, les importantes déclarations faites devant le Comité; les informations et les idées qu'elles contenaient ne confirment que trop clairement la gravité de la situation actuelle résultant de la poursuite inquiétante de la course aux armements, en particulier dans le domaine des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, alors que les progrès soit vers le désarmement, soit vers la cessation ou la limitation de la course aux armements sont insignifiants, pour ne pas dire inexistantes.

Je n'ai rien à ajouter à ce qui a déjà été dit à ce sujet. Point ne m'est besoin non plus de rappeler le rôle loyal et constant qu'a joué l'Egypte dans les efforts visant à mettre fin à la course aux armements en général et à la course aux armements nucléaires en particulier. Chacun sait que mon pays a commencé à jouer ce rôle dès que la question a été examinée pour la première fois dans les instances des Nations Unies et dans de nombreuses conférences internationales, à commencer par la Conférence de Bandung de 1955 qui est à l'origine de la formation du Mouvement des pays non alignés dont nous célébrons actuellement le vingtième anniversaire; toutes ces instances et conférences ont fait à cet égard oeuvre de pionnier.

Plusieurs de mes distingués collègues ont déjà parlé des théories sur lesquelles se fonde la politique des Etats dotés d'armes nucléaires qui s'efforcent constamment d'obtenir la supériorité nucléaire, avec tous les risques qu'implique cette course

(M. El Reedy, Egypte)

qui n'aboutira jamais à rien de raisonnable et qui menace aujourd'hui non seulement les pays qui s'y sont engagés, mais aussi tous les êtres vivants sur cette terre; car l'ombre de la guerre nucléaire s'étend sur eux comme un spectre terrifiant et les dangers des armements nucléaires ne connaissent aujourd'hui ni les frontières politiques ni les limites des continents.

Peut-être convient-il de parler de la dernière réunion de la Conférence Pugwash, qui s'est tenue à Breukelen, aux Pays-Bas, en août de l'année dernière. Les participants à cette conférence, qui formaient un groupe d'éminents savants et penseurs internationaux, sont parvenus aux conclusions suivantes :

1. On a tort de croire que la guerre nucléaire puisse être limitée, que ce soit quantitativement ou qualitativement, ou même qu'elle puisse être gagnée.
2. On a tort de croire que, dans une guerre nucléaire, la défense civile puisse offrir une chance de survie à la collectivité.
3. On a tort de croire qu'une stratégie contre-forces puisse détruire la capacité de riposte de l'autre camp. (Même s'il devenait techniquement possible de détruire tous les missiles fixes au sol chez l'adversaire, il resterait encore des armes à bord de sous-marins ou d'aéronefs.)
4. On a tort de prétendre que la parité dans le domaine des armes nucléaires est nécessaire à une dissuasion efficace."

D'autre part, si les ressources financières, humaines et naturelles actuellement consacrées aux armements, avec tout ce que cela implique comme déséquilibre pour l'environnement, étaient utilisées à des fins de développement social et économique, elles permettraient d'éliminer la pauvreté et la faim dans le monde entier et d'assurer une vie meilleure à l'humanité, alors que nous rencontrons toutes sortes de difficultés et d'obstacles pour établir un ordre économique international nouveau et équitable qui donnerait aux pays en développement la possibilité d'échapper au cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement. A cet égard, nous attendons avec intérêt l'étude que prépare actuellement le Groupe d'experts gouvernementaux sur la relation entre le désarmement et le développement. Nous espérons que cette étude contiendra des propositions pratiques précises en vue d'affecter au développement les ressources actuellement consacrées à des fins militaires.

Aujourd'hui, il est clair que l'humanité doit faire face à un phénomène nouveau et sans précédent : la possession par l'homme de moyens d'autodestruction. Ce phénomène est la cause essentielle de la crise internationale actuelle qui, non seulement se manifeste par l'insécurité et l'instabilité et par la détérioration des conditions économiques, en particulier dans les pays du tiers monde, mais aussi met en péril la survie et la perpétuation de la race humaine sur la terre.

Dans une affaire aussi grave et aussi importante, nous n'entendons pas jeter hâtivement le blâme sur tel ou tel Etat, mais on peut dire en toute impartialité que c'est principalement à ceux qui possèdent, mettent au point et produisent des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive qu'il incombe de mettre fin à cette tendance. C'est donc à eux aussi qu'il appartient de montrer la voie à suivre en prenant des dispositions efficaces pour faire cesser la course effrénée aux armements, et en adoptant de véritables mesures de désarmement.

(M. El Reedy, Egypte)

Nombre de mes collègues ici présents ont déjà évoqué le rapport qui existe entre l'adoption de mesures radicales visant à libérer le monde de la course aux armements d'une part, et le climat international qui règne actuellement d'autre part. Bien qu'il soit évidemment impossible d'établir une distinction entre ces deux facteurs, nous sommes de ceux qui pensent que la situation internationale ne devrait pas servir de prétexte pour éviter de prendre des mesures décisives propres à arrêter la course aux armements, ou pour répudier les accords déjà conclus. Mais, nous croyons aussi qu'il importe d'améliorer le climat international en respectant les principes de la Charte des Nations Unies, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats et le principe de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. De ce point de vue, l'intervention militaire en Afghanistan a été et continue d'être un facteur négatif dans le climat international actuel.

J'ai déjà parlé de nos positions fondamentales au sujet des efforts à accomplir pour réaliser le désarmement, de la nécessité, pour les grandes puissances, de réduire jusqu'à sa disparition le danger nucléaire, et d'utiliser cette nouvelle source d'énergie pour le bien et le bonheur de l'humanité. A cet égard, l'Egypte a été l'un des premiers pays à souhaiter la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle a joué un rôle essentiel dans la préparation de ce Traité que par la suite, elle a signé le jour même où il a été ouvert à la signature, à savoir le 1er juillet 1968. L'Egypte n'a cessé d'appuyer le régime de non-prolifération et de participer à tous les efforts visant à créer un système efficace de garanties dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et notamment aux deux Conférences d'examen qui se sont tenues en 1975 et l'été dernier.

J'ai aujourd'hui le plaisir d'annoncer que le Gouvernement égyptien a demandé aux autorités législatives de ratifier le Traité sur la non-prolifération, et que cette question est actuellement étudiée tant à l'Assemblée nationale qu'au Conseil consultatif d'Egypte. A cette occasion, je voudrais exprimer mes remerciements à Mme Inga Thorsson, Représentante de la Suède, et à M. Okawa, ambassadeur du Japon, pour les aimables paroles qu'ils ont prononcées en se félicitant des mesures prises par l'Egypte en la matière.

Le Gouvernement égyptien espère que la décision qu'il vient de prendre incitera les Etats dotés d'armes nucléaires à tenir leur engagement d'arrêter la course aux armements nucléaires, de réaliser le désarmement nucléaire conformément aux dispositions de l'article VI du Traité, et de mettre définitivement fin aux essais nucléaires. La cessation de ces essais n'est pas seulement d'une urgente nécessité pour l'humanité et pour l'environnement : elle constituerait en outre un progrès fondamental vers l'arrêt de la course aux armements nucléaires.

L'Egypte attache également une importance particulière à l'engagement pris aux termes de l'article IV du Traité par les Etats signataires de contribuer, lorsqu'ils sont en mesure de le faire, au développement plus poussé des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier sur les territoires des Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité, compte dûment tenu des besoins des régions du monde qui sont en voie de développement.

Nous constatons qu'en fait la résolution 255 du Conseil de sécurité n'offre pas aux Etats non dotés d'armes nucléaires de garanties réelles contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires. A cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour souligner l'intérêt que nous portons à l'activité du Groupe de travail sur les garanties de sécurité; nous espérons qu'il pourra mener à bien ses travaux,

(M. El Reedy, Egypte)

ce qui, selon nous, contribuera à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires et marquera un progrès décisif vers l'interdiction d'emploi des armes nucléaires et vers le désarmement nucléaire.

La mise en oeuvre de ces mesures est conforme aux principes de base énoncés par l'Assemblée générale pour la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier, au principe de l'équilibre des responsabilités et des devoirs entre les Etats qui possèdent des armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas, ainsi qu'au principe selon lequel le Traité doit constituer un premier pas vers la réalisation du désarmement général et complet et, notamment, du désarmement nucléaire.

Conscients des dangers que comporte la course aux armements nucléaires, et convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde contribuerait efficacement à la réalisation des buts et objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous estimons que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et en Afrique présente une importance vitale.

C'est ainsi qu'à la suite d'une initiative que nous avons prise, à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la résolution 35/147 de l'Assemblée générale a été adoptée, avec le consensus des pays du Moyen-Orient, en tant que premier pas vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires; ces pays y sont invités à déclarer solennellement qu'ils sont favorables à la réalisation de cet objectif, qu'ils ont l'intention de s'abstenir, sur une base de réciprocité, de fabriquer, acquérir et posséder des armes nucléaires, ou de permettre à une tierce partie d'en placer sur leur territoire. La résolution demande en outre à ces pays de soumettre toutes leurs activités nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de déposer leurs déclarations auprès du Conseil de sécurité.

A notre avis, l'adhésion de tous les pays de la région au Traité sur la non-prolifération, la mise en oeuvre par ces pays de la résolution de l'Assemblée générale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et l'appui donné par les Etats dotés d'armes nucléaires à ces mesures écarteraient le risque de la prolifération des armes nucléaires dans cette importante région névralgique, contribuant ainsi à promouvoir la paix, la sécurité et la prospérité pour l'ensemble de l'humanité.

La présente session se tient en un moment où vont se renouveler les efforts des Nations Unies pour réaliser le désarmement général et complet. Elle a lieu en effet à la fin de la première Décennie du désarmement - qui n'a malheureusement pas donné de résultats tangibles - et au début de la deuxième Décennie du désarmement. D'autre part, comme l'ont souligné plusieurs de mes collègues, c'est la dernière session plénière du Comité avant la convocation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il nous incombe donc particulièrement de faire de notre mieux pour parvenir à des résultats concrets et positifs au cours de la présente session.

A cet égard, je partage pleinement l'avis de ceux qui estiment que le Comité doit se mettre à l'oeuvre immédiatement, approfondir les questions dont il est saisi, reprendre ses travaux au point où il les avait laissés l'année dernière, et surmonter tous les obstacles qui peuvent surgir, notamment à la suite de l'examen du

(M. El Reedy, Egypte)

mandat des groupes de travail. D'autre part, nous estimons qu'il convient d'établir deux autres groupes de travail chargés d'étudier, l'un, la suspension de tous les essais nucléaires, l'autre, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire; ces deux groupes devraient être créés d'urgence, car il s'agit là de deux questions extrêmement importantes sur lesquelles le Comité doit porter son attention en vue de réaliser des progrès véritables.

Le Comité du désarmement a un rôle important et une responsabilité majeure en ce qui concerne la réalisation de progrès tangibles dans le domaine du désarmement nucléaire, l'interdiction des essais nucléaires et la fourniture de garanties efficaces aux Etats non dotés d'armes nucléaires, mais il a aussi pour devoir de s'efforcer sérieusement de conclure un accord sur l'interdiction de la production, de la mise au point et du stockage des armes chimiques, étant donné le degré particulier de priorité que la communauté internationale attache à l'interdiction de ces armes. Dans le cadre de ses travaux préparatoires en vue de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Comité doit aussi élaborer un programme global de désarmement qui, nous l'espérons, présentera un caractère pratique et spécifique quant au calendrier prévu pour son application.

J'ai la conviction que rien n'est plus important que la tâche qui nous est assignée par la communauté internationale. Au début de la présente session, nous devons nous mettre à l'ouvrage avec espoir et avec la volonté d'aboutir à des résultats tangibles.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant de l'Egypte de sa déclaration et je lui exprime ma vive reconnaissance pour les paroles si amicales qu'il a eues à mon égard et aussi - et j'y ai été très sensible - à l'égard de mon pays.

M. SALAH-BEY (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité pour ce mois de février

Vous représentez un pays avec lequel l'Algérie entretient, par l'histoire et par le voisinage, d'étroites et fructueuses relations.

Le rôle personnel du Président à l'ouverture des travaux de ce Comité peut être d'une influence toute particulière lorsque, comme c'est votre cas, il dispose d'une large expérience diplomatique, d'un savoir-faire constructif, et aussi de la confiance de ses collègues.

Permettez-moi de suggérer que votre intervention personnelle n'a pas été sans influence sur le démarrage positif de nos travaux.

Je voudrais également adresser mes vives et amicales félicitations à l'Ambassadeur TIEREFFE, représentant de l'Ethiopie, qui a su mener à bien la délicate mission de présider la fin des travaux de notre dernière session.

Le Comité du désarmement a accueilli de nouveaux représentants. C'est un agréable devoir de souhaiter la bienvenue aux Ambassadeurs de l'Egypte, du Zaïre, du Pakistan et de la Roumanie.

(M. Salah-Bey, Algérie)

Monsieur le Président, il est presque de tradition d'évoquer et d'évaluer la situation internationale au moment où le Comité du désarmement reprend ses travaux. C'est peu de dire que l'état des relations internationales pourrait être plus satisfaisant. Par rapport au début de l'année 1980, cette situation s'est-elle aggravée ou stabilisée ? Nous ne sommes pas réunis dans cette enceinte pour en débattre, mais il serait peu réaliste de faire abstraction de la réalité des relations internationales dans laquelle les discussions et les efforts en vue du désarmement doivent nécessairement s'insérer.

Certains trouvent des arguments dans l'aggravation des tensions internationales pour justifier des efforts accrus pour augmenter qualitativement et quantitativement les moyens de destruction massive.

Nous ne saurions accepter une telle démarche qui frapperait d'emblée de paralysie tout l'effort international organisé dans la perspective du désarmement. Il nous paraît que c'est dans les époques les plus difficiles que nos tentatives pour ralentir et arrêter la course aux armements doivent être les plus pressantes.

Pour bien souligner le caractère spécieux du raisonnement qui rattache l'augmentation des efforts d'armement à l'aggravation de la tension internationale, nous pouvons nous poser la question suivante : Avons-nous jamais assisté à une réduction des efforts d'armement lorsque la tension internationale se relâchait ? La réponse à cette question est malheureusement négative parce que les pays ou les alliances militaires concernés se préparent toujours à la prochaine période de tension avec l'ennemi présumé. Aussi bien, la relation entre le climat international et le renforcement des capacités de destruction massive est univoque, et le réalisme ne consiste pas à attendre un hypothétique relâchement des tensions internationales, mais de travailler véritablement à ce qui les entretient au premier chef, c'est-à-dire la recherche de plus en plus avancée en matière d'armes de destruction massive, leur production à un rythme accéléré, leur expérimentation incessante, leur stockage, autant de décisions qui nourrissent la spirale ascendante baptisée "équilibre de la terreur".

Si nous nous accordons tous sur l'évocation en propres termes "terrible" de cette situation, comment ne pas s'indigner devant le gaspillage des masses tout à fait gigantesques de moyens financiers, techniques, intellectuels qui perfectionnent de jour en jour cette terreur, et en augmentent non seulement les dimensions mais la qualité.

Quant à pouvoir apprécier si la terreur est équilibrée des deux côtés, la lecture des très nombreuses études consacrées au sujet nous laissent dubitatifs. Les possibilités d'appréciation apparaissent extrêmement subjectives et la capacité d'évaluation et de raisonnement de l'esprit humain s'avérant trop faible ou trop lente pour fournir un jugement appréciable, on recourt à l'ordinateur dont quelques exemples récents nous ont montré qu'il n'était pas à l'abri de pannes et de fausses alertes.

En définitive, le concept d'équilibre ou de parité dans le domaine des armes de destruction massive nous paraît illusoire dans la mesure où la course aux armements se nourrit de sa propre logique absurde, s'entretient de sa propre dynamique dans l'espoir insensé de parvenir au niveau de terreur absolu, qui ne peut être évidemment apprécié qu'après expérimentation dans des conditions réelles.

L'idée entretenue dans certains milieux qu'une guerre nucléaire, limitée ou non, peut être conduite et gagnée est non seulement extraordinairement dangereuse pour les risques qu'elle fait courir à l'humanité, mais logiquement inacceptable parce que fondée

(M. Salah-Bey, Algérie)

sur le postulat d'un dosage rationnel de la riposte de l'adversaire. Il n'est pas besoin d'être grand théoricien pour prévoir que parvenus à ce niveau de logique, les comportements des camps en présence défieraient tous les éléments de rationalité dont l'analyse nous est aujourd'hui possible.

Au demeurant, l'hypothèse d'une guerre nucléaire, fut-elle limitée, ne concerne pas seulement les pays directement en cause, mais aussi les pays et régions proches du théâtre d'opérations, et même ceux qui en sont plus éloignés. Il est douteux que les armes de destruction aujourd'hui disponibles respectent les frontières qu'ont convenues entre eux les Etats pour marquer leur souveraineté.

Au-delà même de la responsabilité des gouvernements, les peuples, et en particulier ceux des régions les plus pauvres de notre planète, sont en droit d'exiger l'arrêt d'une course aux armements aussi absurde que dispendieuse alors qu'une grande partie de l'humanité vit encore dans la misère et connaît la faim.

Voilà, Monsieur le Président, d'après les vues de ma délégation, les arguments les plus pressants qui doivent accélérer nos travaux et leur donner plus de capacités à progresser sur la voie d'un désarmement effectif.

Trois sessions, peut-être quatre, du Comité du désarmement nous séparent de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement. L'occasion nous est donc fournie d'évaluer les progrès effectués au sein de notre Comité ainsi que ceux qui peuvent être réalisés avant l'échéance de 1982. Sans doute, cette dernière ne doit-elle pas être considérée comme un terme inéluctable. Mais comment les Etats membres du Comité du désarmement pourraient-ils accepter l'idée que leurs travaux n'ont pas véritablement fait progresser les mesures de désarmement effectif au rendez-vous de 1982 ?

La responsabilité d'un tel échec serait, en premier lieu, imputable à ceux des Etats membres de ce Comité qui, dotés de l'arme nucléaire et d'autres moyens de destruction massive, n'auraient pu s'entendre sur les voies et moyens de nature à limiter le niveau de leurs capacités de destruction et éventuellement de les réduire jusqu'à les faire disparaître. Mais la responsabilité morale reposerait également, bien que dans une moindre mesure, sur l'ensemble des pays non alignés ou neutres, qui n'auront pas su trouver les éléments de persuasion voire de pression suffisants pour imposer les mesures raisonnables de nature à nous engager sur la voie d'un désarmement effectif.

La non-possession de l'arme nucléaire ne peut pas être un argument définitivement convaincant pour renoncer aux efforts visant à sa non-utilisation, y compris à des fins d'expérimentation.

Par conséquent, ma délégation estime que la responsabilité de chacun des Etats membres du Comité du désarmement est engagée dans les efforts qui doivent être menés et dans les mesures qui doivent être prises pour progresser dans la réalisation de la tâche qui nous a été confiée.

Monsieur le Président, le début des travaux de la présente session est plus prometteur que celui de la première session de l'année 1980. Ma délégation a eu l'occasion d'exprimer sa déception devant les débats de procédure qui ont encombré le Comité durant de nombreuses séances. Nous n'étions pas convaincus de l'utilité pratique de pareils débats, et nous ne le sommes pas plus, aujourd'hui. Aussi, ma délégation s'élèvera-t-elle contre toute tentative d'introduire au sein de notre Comité des débats sans rapport avec l'objet central de nos délibérations, c'est-à-dire le désarmement.

(M. Salah-Bey, Algérie)

Permettez-moi d'aborder maintenant des questions plus précises. Sans accorder à la décision prise l'année dernière par le Comité de créer quatre groupes de travail d'une dimension démesurée, il faut reconnaître à cette mesure une portée d'importance pratique. En effet, comment des travaux du Comité auraient-ils pu s'organiser sur des questions spécifiques autrement qu'en limitant dans un cadre négocié et défini l'approche des thèmes de négociations qui sont inscrits à son ordre du jour ? Ma délégation aurait souhaité que les groupes de travail en question reprennent leurs réunions sans attendre l'aboutissement de nouveaux débats sur le mandat qui leur est attribué. Nous formulons, néanmoins, le souhait que les quatre groupes de travail reprennent immédiatement leurs travaux, pendant que le Comité discute éventuellement de nouveaux mandats à leur fixer.

Le Groupe dit des 21 a proposé, lors de la dernière session, la constitution de deux groupes de travail chargés, respectivement, de discuter de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, et de l'interdiction des essais nucléaires.

Nous estimons que la crédibilité globale du Comité du désarmement demeurera en question tant que des progrès substantiels n'auront pas été réalisés dans la perspective de la mise sur pied de groupes de travail chargés de négocier des mesures effectives dans les deux domaines en question.

Compte tenu des orientations et des priorités qui ont été fixées au Comité du désarmement par l'Assemblée générale, et compte tenu également de la nécessité d'une organisation du travail, qui par son ampleur doit s'étaler sur plusieurs sessions, nous estimons que le Comité devrait concentrer ses efforts sur un nombre réduit de questions sur lesquelles nous pouvons raisonnablement espérer des progrès significatifs. Seule, la progression enregistrée dans certains domaines du désarmement nous paraît en mesure de communiquer une atmosphère de négociations sérieuses sur d'autres champs où l'idée même de négociations paraît aujourd'hui impossible.

Il nous incombe, en d'autres termes, de créer les conditions propices à l'établissement d'une dynamique qui soit à l'opposé de celle qui porte actuellement la course effrénée vers l'illusion de la supériorité par la terreur.

Les progrès enregistrés sur la voie d'une convention sur les armes chimiques nous imposent de fixer d'ores et déjà les points de convergence et d'appréhender les domaines où subsistent des zones de divergence. L'esprit globalement positif qui a présidé lors des travaux de la dernière session du groupe de travail sur les armes chimiques laisse augurer un aboutissement favorable à une date que nous espérons aussi rapprochée que possible.

La priorité accordée par l'Assemblée générale à la préparation et à la conclusion d'un traité portant interdiction complète des essais nucléaires nous paraît entièrement fondée. La volonté politique des Etats concernés par une telle mesure, de s'engager dans une direction constructive est seule de nature à prouver leur disponibilité à négocier de véritables mesures de désarmement. La persistance de la situation actuelle où les essais nucléaires continuent non seulement de menacer l'avenir de l'humanité par leurs effets imprévisibles, mais aussi de renforcer les potentiels de destruction existants, nous éloignerait de plus en plus du jour où la raison pourrait enfin l'emporter sur la volonté de domination.

Les négociations trilatérales qui se déroulent en dehors du Comité du désarmement et dont ce dernier a été tenu informé l'année dernière, ne paraissent pas avoir progressé d'une manière sensible. Ma délégation formule le double espoir que les discussions connaissent des résultats plus prometteurs qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent, et que le Comité du désarmement soit, à tout le moins, tenu informé de l'état d'avancement de ces négociations.

(M. Salah-Bey, Algérie)

Faute de progrès enregistrés en ce qui concerne l'arrêt des essais nucléaires, ainsi que dans la cessation de la course aux armements nucléaires, les Etats non dotés d'armes nucléaires doivent pouvoir bénéficier de garanties efficaces contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires. Nous avons eu l'occasion, à la première session du Comité, de dire que les garanties en question ne pourraient pas s'accompagner de restrictions. Nous continuons de défendre l'idée que les garanties doivent être assurées sans conditions ni restrictions, et cela doit s'appliquer tout particulièrement en faveur des Etats non dotés d'armes nucléaires qui maintiennent l'axe de leur politique extérieure à l'écart des alliances organisées autour des principales puissances nucléaires. En tant que pays membre du mouvement des non alignés, l'Algérie attache une importance toute particulière à la conclusion d'arrangements efficaces qui empêchent véritablement les Etats nucléaires de transporter leur supériorité militaire dans le domaine politique.

La possibilité d'une progression des négociations pour l'élaboration d'un traité sur les armes chimiques, l'évolution des positions des Etats concernés par l'arrêt des essais nucléaires, la définition de garanties acceptables par les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation à leur encontre de ce type d'armes, constituant, pour ma délégation, les différents points d'appui sur lesquels pourraient s'établir de véritables négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires, ou autres armements de destruction massive, et le désarmement général et complet.

Ma délégation adoptera néanmoins une attitude flexible dans l'articulation des différentes étapes des négociations qui doivent s'engager au sein du Comité du désarmement, pourvu qu'apparaisse une volonté véritable de s'attacher à la solution des immenses et nombreuses difficultés, au lieu que se confirme la préférence pour les débats stériles et les échanges oratoires.

A ce stade de mon intervention, il me paraît utile, Monsieur le Président, de rappeler l'intérêt particulier qu'attache ma délégation à ce que le caractère fondamental du Comité du désarmement soit préservé. Ce Comité doit demeurer, ainsi que cela découle de son mandat, un organe de négociations authentiques; sur la base d'une participation égale de tous les Etats qui le composent. Est-il besoin d'ajouter que nous applaudirons à tout progrès qu'effectueraient les grandes puissances sur la voie du désarmement, au sein d'autres enceintes que celle qui accueille notre Comité. Il nous paraît néanmoins dangereux pour les institutions internationales, fondées par ces mêmes puissances, que leurs organes ne puissent pas réaliser la mission qui leur a été confiée, sinon en constatant la paralysie qui les frappe du fait de l'attitude des puissances en question.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'estimer qu'un autre danger menace le Comité du désarmement. Ma délégation refuse d'accepter l'idée d'un organe replié sur lui-même et fermé au monde extérieur. Une des grandes contradictions de notre époque est que la population de notre planète, tout en ayant une conscience générale des dangers de destruction massive qui la menacent, se soit installée dans l'acceptation non seulement de la situation actuelle, mais dans la probabilité de son aggravation continue. Il est vrai qu'à compter de certains niveaux l'aggravation de la menace nucléaire perd de sa signification pratique. Des voix s'élèvent néanmoins pour refuser la fatalité de la guerre nucléaire.

Les membres du Comité du désarmement ne pourront pas conduire à terme la tâche qui leur est confiée si l'écho des voix qui s'élèvent contre l'idée même d'une guerre nucléaire ne parvient pas à troubler nos délibérations.

L'objet de nos discussions recouvre d'immenses domaines dont le caractère complexe et grave explique en partie les difficultés que nous rencontrons. Il demeure, cependant, que le Comité du désarmement se doit d'apporter sa propre contribution à la réalisation de l'immense tâche que représente le désarmement général et complet.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant de l'Algérie de sa déclaration ainsi que des paroles aimables qu'il a eues pour la Présidence.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, les membres de la délégation pakistanaise et moi-même, nous sommes très heureux de vous voir présider le Comité du désarmement à cette phase cruciale de ses travaux. Nous croyons que les hautes qualités de sagesse et de patience dont vous avez fait preuve au cours des deux dernières semaines permettront au Comité de reprendre très rapidement ses négociations et de créer les conditions nécessaires pour l'élaboration d'accords concrets sur les divers points de son ordre du jour.

Je voudrais aussi saisir cette occasion d'exprimer nos sincères remerciements à votre prédécesseur, M. Terrefe, Ambassadeur d'Ethiopie, pour les efforts constructifs qu'il a déployés.

Monsieur le Président, j'ai été profondément touché par les vœux chaleureux de bienvenue qui m'ont été adressés par vous et par mes collègues du Comité. En exprimant à leur égard les mêmes sentiments, permettez-moi d'ajouter que c'est un honneur pour moi de participer à cette réunion d'éminents diplomates; je m'efforcerai de profiter de leur vaste expérience et de leur grande sagesse au cours de nos travaux communs.

La première année de la décennie 1980 a été marquée par une augmentation sensible des tensions internationales, par des conflits qui ont éclaté ou se sont aggravés dans diverses régions du monde, par un climat général d'insécurité et une atmosphère de lutte entre les Etats et les idéologies. La poursuite de l'occupation militaire étrangère de l'Afghanistan, pays islamique non aligné, est un sujet de préoccupation particulière. Comme l'a déclaré le ministre des affaires étrangères du Pakistan, le 9 février, à la Conférence des pays non alignés à New Delhi, "cette occupation n'est pas seulement une violation de l'indépendance politique, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale (de l'Afghanistan) : c'est aussi une menace pour la stabilité de la région. Elle a aggravé les tensions internationales, porté atteinte à la détente et accentué la rivalité et la concurrence des super-puissances dans la région de l'océan Indien et du Golfe". Le Pakistan est en faveur d'une solution politique de la situation en Afghanistan. Auteur de la résolution de l'Assemblée générale en date du 20 novembre 1980, le Pakistan s'inspirera des dispositions de cette résolution dans les entretiens trilatéraux entre lui-même, l'Iran et les représentants du Parti démocratique populaire d'Afghanistan que va organiser le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation partage la préoccupation qui a été exprimée devant le Comité et dans d'autres forums au sujet de l'inquiétante escalade de la course mondiale aux armements, en particulier entre les grandes puissances nucléaires. Il est triste de voir la civilisation moderne gaspiller annuellement 500 milliards de dollars pour des armes de plus en plus destructrices, alors que la majeure partie de l'humanité vit dans la pauvreté et le dénuement. Plus tragique encore est la crainte que la terrible logique de l'"équilibre de la terreur" ne conduise l'humanité au suicide, délibéré ou fortuit. Le monde ne peut observer sans une inquiétude croissante l'évolution des stratégies qui envisagent une guerre nucléaire "limitée", la mise au point de nouveaux systèmes d'armes, tels que les missiles mobiles et de croisière ou

(M. Ahmad, Pakistan)

la bombe à neutrons, et la reprise possible du programme de missiles antimissiles. Si ces projets se muent en une politique réelle, la course aux armements nucléaires prendra une nouvelle dimension et une nouvelle complexité, ce qui rendra plus difficile, sinon impossible, la tâche de ceux qui auront à mener les futures négociations.

Or les membres du Comité du désarmement sont des praticiens de la paix. Il nous est interdit de désespérer, malgré les réalités décevantes de l'époque actuelle. Nous pouvons trouver quelque encouragement dans le fait que ni l'une ni l'autre des superpuissances ne méconnaît la nécessité de reprendre les négociations sur les armes nucléaires stratégiques ou à moyenne portée. Ma délégation estime que, quel que soit le jugement que l'on puisse porter sur SALT II, il est indispensable, pour rétablir un climat de stabilité internationale, que le dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation et la réduction des armements nucléaires se poursuive et s'intensifie. Nous espérons que, jusqu'à la reprise de ces pourparlers, les deux parties respecteront les limitations fixées dans les accords SALT II.

Certes, il est très compréhensible que l'issue des négociations sur les armes nucléaires dépende largement du respect dont fera preuve chacune des superpuissances participantes pour les normes agréées de conduite internationale énoncées dans la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les diverses situations de tension et de conflit existant dans le monde.

Dans le contexte des réalités actuelles, il est indispensable de restaurer la confiance mutuelle, non seulement entre les superpuissances avec leurs alliances militaires, mais aussi entre elles et la majorité des petits et moyens Etats du tiers monde. L'un des principaux éléments de l'atmosphère actuelle de confrontation internationale est la conception beaucoup trop large que les deux superpuissances ont de leurs "intérêts légitimes de sécurité". La sécurité des Etats dans une région comme celle du golfe Persique est une question qui concerne exclusivement ces Etats. L'intervention de "contingents militaires limités" ou de "forces à déploiement rapide" constitue une ingérence injustifiée dans les affaires de ces Etats. Le Pakistan estime que, dans toute région, la cause de la paix et de la sécurité serait renforcée par l'établissement d'un équilibre militaire entre les Etats de cette région, y compris dans la partie du monde qui est la nôtre. Le Pakistan a proposé d'entamer des négociations avec l'un de ses voisins en vue de la conclusion d'un accord sur un rapport équilibré et mutuellement acceptable des forces des deux pays. Nous sommes prêts à poursuivre ces négociations avec les autres Etats de la région.

Malgré l'importance évidente des relations entre les superpuissances considérées avec leurs alliances militaires respectives, ma délégation est convaincue qu'un désarmement véritable ne pourra être réalisé que par un processus qui tienne compte du besoin de sécurité de tous les Etats, grands et petits. Ce processus ne peut être élaboré qu'au Comité du désarmement. Malheureusement, les anciens coprésidents de la Conférence du Comité du désarmement n'ont pas pris, semble-t-il, les décisions politiques nécessaires pour que le Comité puisse se charger des négociations de fond sur le désarmement.

(M. Ahmad, Pakistan)

C'est peut-être le sort du traité interdisant les essais nucléaires qui montre le mieux ce que vaut cette approche. Depuis plusieurs années, les négociations à ce sujet, auxquelles la communauté internationale attribue la priorité absolue, se déroulent hors du cadre multilatéral, sous la forme de pourparlers limités à trois des Etats dotés d'armes nucléaires. Les progrès réalisés dans ces négociations trilatérales sont extrêmement lents, chacune des deux superpuissances ayant une conception différente de l'effet qu'aurait une interdiction des essais sur sa sécurité. D'après les informations fournies jusqu'ici sur ces pourparlers, le traité en voie d'élaboration entre les trois puissances n'aura guère d'analogies avec l'interdiction complète des essais que l'Assemblée générale exige depuis si longtemps, et n'aura guère de chances non plus de susciter cette large adhésion que souhaitait vivement l'Assemblée lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement. Dans ces conditions, nous estimons que l'accord en cours de négociation doit être reconnu pour ce qu'il est : une suspension temporaire des essais nucléaires qui serait décidée par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS pour démontrer leur attachement à l'objectif du désarmement nucléaire. D'autre part, le Comité du désarmement pourrait entreprendre des négociations sur un traité prévoyant une interdiction véritablement complète des essais nucléaires.

La délégation pakistanaise exprime l'espoir que le Comité du désarmement sera en mesure d'engager des négociations de fond sur la question du désarmement nucléaire au cours de sa session de 1981. Nous ajoutons qu'il conviendrait de créer à cet effet un groupe de travail spécial qui serait chargé des tâches spécifiques suivantes : premièrement, définir avec plus de précision certaines notions comme "l'équilibre mutuel", "la sécurité égale", "l'équivalence stratégique", qui sont très fréquemment employées au sujet du désarmement nucléaire; deuxièmement, mettre au point les divers stades du processus du désarmement nucléaire indiqués au paragraphe 50 du Document final, et les obligations de chacune des puissances nucléaires à chaque stade de ce processus; troisièmement, préciser le rapport existant entre le désarmement nucléaire et le désarmement classique, et, quatrièmement, identifier les divers mécanismes nécessaires pour vérifier et surveiller efficacement et sans discrimination l'exécution des diverses mesures de désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus que le Comité du désarmement faciliterait ainsi, notamment, les négociations sur le désarmement nucléaire qui, nous l'espérons, se dérouleront bientôt entre les superpuissances. Par contre, si l'on empêche le Comité du désarmement de procéder au moins à cet examen préliminaire de la question, cela ne pourra qu'augmenter le scepticisme croissant et général qu'éprouvent les Etats non dotés d'armes nucléaires quant à la sincérité de l'engagement pris par les superpuissances de poursuivre de bonne foi l'objectif du désarmement nucléaire.

La délégation pakistanaise attache la plus grande importance à l'objectif essentiel : la prévention de la guerre nucléaire. Nous partageons l'opinion selon laquelle cet objectif peut être réalisé grâce à un accord international sur l'interdiction complète de l'utilisation des armes nucléaires. Naturellement, nous reconnaissons que la manière dont on conçoit actuellement la nécessité d'un équilibre des forces classiques en Europe rend plus difficile un accord sur le non-recours aux armes nucléaires. Nous espérons donc que les négociations en cours à Vienne aboutiront très prochainement à un accord sur l'équilibre des forces classiques en Europe. Nous avons noté avec intérêt les propositions qui ont été faites à Madrid à la Conférence d'examen de la CSCE au sujet de certaines mesures propres à promouvoir la confiance et la sécurité en Europe.

(II. Ahmad, Pakistan)

La délégation pakistanaise persiste à croire qu'il n'y a pas d'obstacles politiques ou techniques insurmontables à ce que les Etats dotés d'armes nucléaires garantissent les Etats non dotés de ces armes et en particulier les pays non alignés contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Depuis près d'une dizaine d'années, le Pakistan tend à faire de cette idée la base d'un accord international; nous nous félicitons que cet objectif ait été approuvé par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement, et par le Comité du désarmement lui-même. La proposition tendant à l'établissement d'une convention internationale sur l'octroi de garanties efficaces aux Etats non dotés d'armes nucléaires a été appuyée à une majorité écrasante par le Mouvement des pays non alignés, la Conférence islamique, et l'Assemblée générale.

Malheureusement, dans les négociations menées sous l'égide du Comité du désarmement, il n'a pas été possible de réaliser des progrès très substantiels vers cet objectif, bien qu'on ait reconnu la nécessité de redoubler d'efforts "pour parvenir à un accord sur une approche commune acceptable pour tous qui pourrait figurer dans un instrument international de caractère juridiquement contraignant". Le principal obstacle à une approche commune tient au fait que certaines des puissances nucléaires ne semblent pas disposées à aller au-delà des déclarations unilatérales qu'elles ont faites lors de la session extraordinaire consacrée au désarmement, bien que l'Assemblée générale, dans le Document final adopté à cette session, ait pris note de ces déclarations et qu'elle ait ensuite prié instamment les puissances nucléaires de conclure des arrangements efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

Au cours de la session actuelle du Comité du désarmement, la délégation pakistanaise fera encore un effort en faveur d'une "approche commune" qui pourrait figurer dans un "instrument international de caractère juridiquement contraignant". La recherche d'une telle "approche commune" doit s'inspirer de l'idée fondamentale qu'en attendant la réalisation du désarmement nucléaire, les puissances nucléaires seraient tenues de garantir tous les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Toute condition ou restriction dont l'une ou plusieurs des puissances nucléaires souhaiteraient assortir ces garanties devrait faire l'objet d'un examen permettant de déterminer si ces conditions annulent ou non l'efficacité et la crédibilité desdites garanties, et si elles sont acceptables pour les autres puissances nucléaires et pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. Considérant que toutes les limitations figurant dans les déclarations unilatérales de certaines des puissances nucléaires sont liées à leurs préoccupations concernant leurs alliances en matière de sécurité nucléaire, le Pakistan a proposé qu'au début, les garanties de non-recours soient fournies à la grande majorité des pays non dotés d'armes nucléaires qui sont en dehors de ces systèmes d'alliance, c'est-à-dire aux pays non alignés et aux pays neutres du monde. Nous espérons que cette proposition sera étudiée attentivement cette année en tant que moyen d'élaborer un compromis relativement à une "approche commune".

Une autre difficulté rencontrée dans les négociations concerne la tendance de certaines puissances nucléaires à se servir de cette question pour amener les pays non dotés d'armes nucléaires à accepter de nouvelles obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Le Pakistan n'est pas opposé à prendre des engagements de non-prolifération, à condition que ce soit sur une base universelle et non discriminatoire. Nous avons fait plusieurs propositions à cette fin, y compris celle de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie méridionale. Mais nous ne pensons pas que l'octroi de garanties de sécurité permette l'extension des obligations de non-prolifération,

(M. Ahmad, Pakistan)

bien que des garanties de sécurité efficaces et crédibles puissent effectivement avoir une influence importante et positive sur les perspectives de non-prolifération. Tout en reconnaissant que la forme la plus appropriée de ces garanties serait celle d'une convention internationale, ma délégation est disposée à en examiner d'autres, y compris l'adoption comme mesure provisoire, d'une résolution appropriée du Conseil de sécurité conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. A notre avis, la mesure la plus efficace que le Conseil de sécurité pourrait prendre à ce sujet serait d'inviter des puissances nucléaires à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires la garantie catégorique et inconditionnelle qu'elles n'utiliseront ni ne menaceront d'utiliser des armes nucléaires contre eux. Toute approche fondée sur certaines des actuelles déclarations conditionnelles et restreintes faites par les puissances nucléaires ne serait ni efficace ni acceptable pour ma délégation.

Les informations selon lesquelles des armes chimiques auraient été utilisées dans certains conflits en cours, de même que les projets qu'envisagent certains Etats de rénover leurs arsenaux d'armes chimiques, rendent plus urgents, mais aussi probablement plus difficiles les efforts que déploie le Comité pour interdire les armes chimiques. Les progrès réalisés l'année dernière par le Groupe de travail spécial sur les armes chimiques ont fortement encouragé ma délégation à définir les questions qui se posent dans la négociation d'une convention. Ce groupe de travail, dont on n'a pas encore pu, pour des raisons qui sont bien connues, préciser le mandat, devrait s'inspirer des travaux accomplis l'an dernier pour élargir les convergences et réduire les divergences. Ma délégation participera de son mieux à ces efforts et s'attachera à expliquer les suggestions et les idées qu'elle a émises l'année dernière au sein du Comité en ce qui concerne le contenu d'une convention multilatérale interdisant les armes chimiques. Elle est d'avis qu'il faudrait dès que possible charger le groupe de travail spécial de la tâche spécifique de négocier une telle convention multilatérale.

Le Pakistan appuiera aussi les efforts tendant à la conclusion d'un accord sur une convention interdisant les armes radiologiques. Toutefois, nous espérons fermement que, durant cette session les promoteurs des "principaux éléments" de la convention sur les armes radiologiques tiendront plus largement compte des préoccupations et des propositions des autres Etats, en particulier des membres du Groupe des 21. Nous pensons qu'il faudra prêter une extrême attention à l'élaboration de la convention sur les armes radiologiques, non seulement en raison de sa valeur intrinsèque, quelle qu'elle puisse être, mais, ce qui est encore plus important, à cause de l'influence qu'elle aura inévitablement sur la négociation des autres mesures multilatérales de désarmement visées à l'ordre du jour du Comité, comme le traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

Pendant sa session de 1981, le Comité du désarmement devra accélérer les négociations sur le programme global de désarmement. Ma délégation pense qu'en s'inspirant des divers documents généraux relatifs au désarmement récemment élaborés au sein de l'Organisation des Nations Unies, il ne devrait pas être très difficile de déterminer les mesures de désarmement à prévoir dans le programme global. La première tâche du Groupe de travail spécial chargé de cette question devrait peut-être consister précisément à établir la liste de ces mesures. Cependant, le programme global ne répondra vraiment à son but que s'il présente deux caractéristiques essentielles.

Premièrement, il doit constituer un engagement politique et contraignant pour tous les Etats de mettre en oeuvre les mesures qui y sont énoncées. Deuxièmement, il doit fixer, au moins à titre indicatif, une date pour son exécution finale - le Pakistan a suggéré l'an 2000 - ainsi qu'un calendrier pour l'accomplissement des diverses phases du processus de désarmement envisagé. Indépendamment de ces deux points fondamentaux, les négociations au sein du groupe de travail devraient aussi porter sur des questions telles que la manière dont le caractère propre de chaque mesure de désarmement sera précisé dans le programme global, et les corrélations, politiques et chronologiques, à établir entre ces mesures de désarmement.

Elaboré en tant qu'instrument politiquement important, le programme global de désarmement constituera l'objet essentiel des débats qui se dérouleront à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Le Comité du désarmement pourrait apporter une contribution capitale à ces débats s'il parvenait à un accord sur le programme global de désarmement et les questions prioritaires inscrites à son ordre du jour, en particulier sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention relative aux armes chimiques et l'instrument international concernant les garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Sans aucun doute, lors de la deuxième session extraordinaire, l'Assemblée générale jugera le Comité d'après les résultats qu'il aura obtenus dans ces domaines, en particulier lorsqu'il s'agira de réexaminer sa composition.

Il y a aussi quelques autres questions concernant le Comité dont l'Assemblée générale devra s'occuper à ce moment-là. La principale d'entre elles concerne les liens entre cet organe et l'Assemblée générale des Nations Unies. La fiction que voudraient maintenir certains Etats, selon laquelle le Comité du désarmement serait un organe tout à fait indépendant de l'Organisation des Nations Unies, a créé, notamment en ce qui concerne la participation d'Etats non membres à ses travaux, des situations entièrement contraires au consensus réalisé lors de la première session extraordinaire, d'après lequel tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent participer pleinement aux travaux du Comité, faire distribuer des documents et assister à ses séances.

La session de 1981 du Comité du désarmement a lieu en un moment où la paix et la sécurité internationales sont gravement menacées. Aujourd'hui, les grandes et puissantes nations du monde semblent considérer qu'elles peuvent utiliser la force militaire pour atteindre leurs objectifs nationaux. Le monde est dans l'attente d'une escalade nouvelle et plus dangereuse dans la course aux armements. Au sein du Comité, nous devrions nous efforcer d'infirmier ces prévisions, de mettre à profit notre sagesse collective pour arrêter le mouvement vers l'anéantissement mutuel et de donner un nouvel élan à la recherche de la sécurité par le désarmement. Permettez-moi de vous assurer, Monsieur le Président, que la délégation pakistanaise ne restera pas en arrière dans cette héroïque et noble tentative, qui répond à l'intérêt commun fondamental de toutes les nations.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant du Pakistan de son intervention et je lui exprime mes remerciements pour les paroles aimables qu'il a bien voulu avoir à l'égard de la Présidence.

M. TERREFE (Ethiopie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois en cours. Votre habileté diplomatique et votre tact nous ont déjà aidés à parvenir rapidement à une décision dans la tâche difficile de l'organisation des travaux du Comité et à faire en sorte que les quatre groupes de travail spéciaux créés l'année dernière puissent reprendre rapidement leurs activités. La délégation éthiopienne vous en est reconnaissante et vous promet sa pleine coopération dans l'accomplissement de vos obligations pendant ce mois crucial.

Je voudrais aussi saluer chaleureusement nos nouveaux collègues, les distingués représentants de l'Egypte, M. l'Ambassadeur El Reedy; du Pakistan, M. l'Ambassadeur Mansur Ahmad; de la Roumanie, M. l'Ambassadeur Malita; et du Zaïre, M. l'Ambassadeur Bagbeni. Je voudrais aussi renouveler l'expression de ma reconnaissance au Secrétaire du Comité et Représentant du Secrétaire général, M. Jaipal, et à ses collègues du secrétariat pour leur assistance précieuse pendant ma présidence. Enfin, je voudrais dire sincèrement combien je suis sensible aux aimables paroles que vous, Monsieur le Président, ainsi que de nombreux autres distingués représentants, avez prononcées à l'occasion de mon accession aux fonctions de Président du Comité du désarmement pour le mois d'août 1980 et la période intérimaire allant jusqu'au début de la session de 1981. Je considère comme une expérience enrichissante et un grand privilège d'avoir été votre Président et d'avoir présenté le rapport du Comité pour 1980 à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La présente session du Comité du désarmement a commencé à un moment où de nouvelles tensions internationales ont exacerbé la course aux armements, entraînant une dangereuse inversion du processus de détente et un retour à la guerre froide alors même que le risque d'une confrontation nucléaire demeurait présent.

Nul ne peut ignorer l'intensification considérable de l'effort d'armement dans les diverses régions du monde. La ratification de SALT II a été retardée; une puissance nucléaire préconise une politique dure, un accroissement des budgets militaires et le déploiement de la bombe à neutrons, bien que la communauté internationale ait condamné une telle action la première fois qu'elle a été annoncée. Ma délégation est atterrée par la détérioration de la scène internationale et l'intensification des activités militaires dans les régions de la mer Rouge, du golfe Persique et de l'océan Indien. Les décisions de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), de l'Organisation des Nations Unies et du Mouvement des pays non alignés qui ont déclaré l'océan Indien zone de paix sont tenues pour lettre morte. La force dite "d'intervention rapide" est une source de graves préoccupations pour la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de certains Etats de ces régions et le droit de ces Etats de se consacrer librement à leur développement pacifique est compromis par la situation internationale actuelle. Les efforts frénétiques en vue de créer et d'étendre un réseau de bases et d'installations militaires dans les pays de la région de l'océan Indien et du golfe Persique provoquent de sérieuses tensions. Cela étant, la délégation éthiopienne ne peut qu'exprimer sa profonde préoccupation devant les atteintes à la paix et à la stabilité de cette région et la politique d'ingérence toujours plus grande dans les affaires intérieures des Etats.

Le moment venu, ma délégation participera activement aux travaux sur les divers points de l'ordre du jour. Permettez-moi, cependant, de souligner dès maintenant l'importance que nous attachons à la préparation à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et aux points qui touchent l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, la conclusion

d'une convention internationale sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires et la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle.

Avec d'autres Etats, l'Ethiopie réclame depuis longtemps un moratoire sur les explosions nucléaires de tous types, qui constituerait un pas important vers la cessation de la course aux armements, son inversion graduelle en vue d'un désarmement général et complet.

La délégation éthiopienne a donc appuyé l'idée de tenir des négociations pour mettre fin à la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et réduire graduellement leurs stocks jusqu'à leur destruction complète.

La ratification du traité SALT II et l'ouverture des négociations SALT III, ainsi que l'ouverture rapide de négociations sur la question des armes nucléaires en général conservent toute leur importance et leur urgence.

Dans de nombreuses résolutions, l'Assemblée générale a invité instamment les puissances nucléaires à oeuvrer vers l'objectif d'un désarmement général et complet et à répondre au besoin pressant de mettre un terme à la course aux armements et de prévenir la guerre nucléaire. Je suis sûr que le travail du Comité du désarmement sera facilité par de nouveaux engagements de mettre en pratique ces résolutions.

Dans sa résolution 35/46, intitulée "Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement", l'Assemblée générale demande au Comité du désarmement "de mener des négociations d'urgence pour aboutir à un accord et de soumettre, lorsque cela est possible, à l'Assemblée générale avant la deuxième session extraordinaire consacré au désarmement, des textes convenus" et énumère quatre questions prioritaires dont trois, celles des armes chimiques, des armes radiologiques et des garanties de sécurité, ont été confiées à l'étude de groupes de travail spéciaux. Ma délégation appelle l'attention sur cette résolution pour souligner la nécessité de ne ménager aucun effort pendant la session de cette année et faire ressortir la lourde responsabilité qui incombe au Comité.

Nous nous félicitons de la décision du Comité de reconduire le mandat des quatre groupes de travail spéciaux établis l'année dernière, mais la délégation éthiopienne voudrait souligner le besoin urgent de créer deux autres groupes de travail, pour étudier, d'une part, l'interdiction des essais nucléaires et d'autre part, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, points importants dont l'Assemblée générale des Nations Unies a saisi le Comité avec un mandat clairement défini.

A propos du désarmement nucléaire, nous ne pouvons passer sous silence le nombre considérable de fausses alertes dont un certain nombre d'orateurs ont fait état avec inquiétude devant le Comité. Compte tenu de l'existence de quelque 17 000 ogives nucléaires dans les arsenaux des principales puissances nucléaires, les défaillances des systèmes en question risquent d'avoir des conséquences effroyables.

Des études dignes de foi ont montré qu'il serait possible de conclure un traité d'interdiction complète des essais pour autant qu'il existe une bonne volonté réelle et que toutes les parties concernées assument pleinement leurs responsabilités. La création d'un groupe de travail spécial à cette fin peut faciliter les négociations pour atteindre cet objectif. Les groupes de travail créés l'année dernière ont déjà prouvé leur utilité en entreprenant de modestes activités de fond dans leurs domaines

(M. Terrefe, Ethiopie)

respectifs. Dans les circonstances actuelles, nous sommes convaincus de l'importance d'ouvrir des négociations sérieuses, et nous pensons que la création de ces nouveaux groupes de travail ne gênerait ni contrarierait les négociations trilatérales.

La rapidité avec laquelle le Comité a décidé de son ordre du jour et de son programme de travail au cours des deux dernières semaines a permis de gagner un mois entier en comparaison de l'avancement des travaux du Comité il y a un an. Encouragée par ce résultat, ma délégation voudrait que le Comité examine dès que possible les propositions visant à créer des groupes de travail supplémentaires.

Dans son message au Comité, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a fait ressortir notre préoccupation commune en déclarant :

"Ce dont nous avons besoin à l'heure actuelle, c'est que tous les pays, et en particulier les principales puissances militaires, déploient des efforts conjugués pour entreprendre des négociations sérieuses fondées sur des propositions concrètes, en vue d'aboutir à d'authentiques accords de désarmement". Parlant de l'interdiction des essais nucléaires et du désarmement nucléaire, le Secrétaire général a dit : "On a souligné à maintes reprises que, dans une guerre nucléaire, il ne saurait y avoir de vainqueurs, mais uniquement des vaincus. Au moment où nous entrons dans la deuxième Décennie du désarmement, il est absolument nécessaire de démontrer que nous nous attaquons sérieusement aux problèmes les plus pressants qui figurent à l'ordre du jour du désarmement".

Ces questions appellent indiscutablement l'attention prioritaire du Comité.

Telles sont les observations préliminaires que nous souhaitons faire à ce stade. La délégation éthiopienne développera davantage les autres points à négocier lorsqu'ils seront examinés au cours des séances officielles et des réunions officieuses du Comité.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant de l'Ethiopie de sa déclaration et je lui exprime également ma reconnaissance pour les paroles aimables qu'il a bien voulu avoir à l'égard de la Présidence.

M. ADENLIJI (Nigéria) (traduit de l'anglais) Le premier point de l'ordre du jour et du programme de travail de cette semaine est celui de l'interdiction des essais nucléaires. Compte tenu de son importance, on serait tenté d'y consacrer tout un développement. Ce matin, cependant, je serai bref, car j'estime que depuis 25 années que cette question est examinée, l'Assemblée générale des Nations Unies, l'ancien Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, la CCD qui nous a précédés et le Comité lui-même ont déjà dit, à un moment ou à un autre, presque tout ce qu'il fallait dire sur la nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction des essais nucléaires. Si le traité interdisant tous les essais nucléaires n'a pas été conclu jusqu'à présent, cela tient uniquement à l'absence de volonté politique de la part des Etats dotés d'armes nucléaires, qui devraient prendre l'initiative dans les négociations relatives à un tel traité. Les obstacles techniques qui s'opposent à la conclusion d'un tel traité ont été explorés en détail; l'importance cruciale qu'il présente pour la tâche urgente consistant à mettre un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et à la mise au point de nouveaux types de telles armes et à empêcher la prolifération des armes nucléaires a été universellement reconnue dans le texte concerté du paragraphe 51 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Tous les Etats dotés d'armes nucléaires ont souscrit au consensus selon lequel les négociations trilatérales alors en cours (en 1978) devraient être conclues d'urgence et que leur résultat devrait être présenté pour un examen complet par l'organe multilatéral de négociation, de façon à soumettre un projet de traité à l'Assemblée générale à une date aussi rapprochée que possible. Tel est le consensus auquel tous les Etats dotés d'armes nucléaires ont souscrit en 1978.

(M. Adeniji, Nigeria)

A la fin de la dernière session de 1980 du Comité du désarmement, les trois Etats dotés d'armes nucléaires qui procédaient à des négociations sur une interdiction complète des essais nucléaires ont présenté au Comité un rapport qui, pour la première fois, était tout à fait concret. Malheureusement, la date tardive à laquelle il a été présenté n'a pas permis au Comité de l'examiner d'une manière approfondie. Cependant, plusieurs délégations se sont félicitées de la nature concrète du rapport et ont souligné la nécessité d'accomplir des progrès rapides sur la voie de la négociation multilatérale d'un tel traité. Les délégations de l'Inde, des Pays-Bas, de l'Australie, du Mexique et du Nigéria, pour n'en citer que quelques-unes, ont formulé des observations fort judicieuses et posé plusieurs interrogations tout à fait pertinentes. Malheureusement, ces observations et interrogations n'ont constitué qu'un monologue de la part de leurs auteurs, étant donné que les Etats participant aux négociations tripartites ne pouvaient pas répondre. Faute de temps, bien entendu, mais même si elles en avaient eu le temps, dans le contexte des débats que nous avons eus dans le passé à ce sujet, je doute fort qu'elles eussent répondu de toute façon.

Pendant toute la durée de la session de 1980 du Comité du désarmement, deux des trois Etats dotés d'armes nucléaires qui procédaient aux négociations trilatérales n'ont cessé de formuler des objections contre l'ouverture au sein du Comité de négociations multilatérales sur un traité d'interdiction complète des essais. Nul n'ignore que, pendant la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, tenue à Genève du 11 août au 7 septembre 1980, les trois Etats dotés d'armes nucléaires ont indiqué officiellement qu'ils appuieraient l'ouverture de négociations multilatérales à la présente session du Comité du désarmement. Depuis la Conférence d'examen, aucun fait n'est survenu qui puisse justifier un changement de position de la part de l'un des trois Etats dotés d'armes nucléaires. Selon moi le fait que la deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération n'a pas adopté de document final devrait accentuer l'urgence que présente la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Le Traité sur la non-prolifération a été conçu comme une mesure importante devant être complétée par d'autres dispositions pour assurer un régime efficace de non-prolifération. Il n'était pas censé constituer une structure d'ensemble. Faute d'avoir adopté les mesures complémentaires nécessaires, un grave désaccord a surgi entre les parties au Traité, dont l'efficacité risque fort de se trouver réduite.

Si l'on veut éviter la prolifération des armes nucléaires dans les années 80, il est indispensable de prendre d'urgence certaines de ces mesures additionnelles, dont la plus importante est peut-être la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté deux résolutions sur la question d'un traité d'interdiction complète des essais, dans lesquelles elle a réaffirmé sa conviction que "la conclusion d'un traité interdisant toutes les explosions nucléaires expérimentales par tous les Etats et à tout jamais est une question revêtant la plus haute priorité et constitue un élément essentiel à l'aboutissement des efforts déployés pour empêcher la prolifération, tant verticale qu'horizontale, des armes nucléaires". Elle a également affirmé sa conviction que la conclusion d'un tel traité créerait un climat international favorable à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui doit se tenir en 1982. L'Assemblée a ensuite prié le Comité du désarmement de prendre les mesures nécessaires, y compris la création d'un groupe de travail, pour engager, dès le début de sa session de 1981 et à titre hautement prioritaire, des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais. L'Assemblée a aussi prié instamment tous les Etats membres du Comité d'appuyer la création d'un tel groupe de travail, qui entamerait les négociations multilatérales en vue de la conclusion d'un traité interdisant tous

les essais d'armes nucléaires. L'une des deux résolutions adoptées demandait aux membres du Comité de tout mettre en oeuvre pour que le Comité puisse transmettre à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, le texte multilatéralement négocié d'un tel traité. L'autre résolution demandait au Comité du désarmement de ne ménager aucun effort pour faire en sorte qu'un projet de traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires puisse être présenté à l'Assemblée générale au plus tard lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui se tiendra en 1982.

Je n'ai guère besoin de mentionner une autre résolution à laquelle mon distingué collègue de l'Ethiopie s'est référé il y a un instant : la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement, dans laquelle l'Assemblée générale mentionne, parmi les mesures à propos desquelles le Comité devrait soumettre des textes convenus avant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, "un traité portant interdiction complète des essais d'armes nucléaires".

Ainsi, l'Assemblée générale a fixé au Comité du désarmement un délai d'à peine dix-huit mois pour entreprendre et mener à bonne fin des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Je ne crois pas que ce délai soit irréaliste, étant donné l'énorme documentation dont dispose le Comité pour s'acquitter de cette tâche prioritaire. Je rappellerai même ce que j'ai dit à la séance plénière du 10 février : un traité d'interdiction complète des essais représenterait, de la part du Comité du désarmement, une contribution indispensable au succès de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Puisque nous nous sommes accordés à estimer que la création de groupes de travail efficaces constituerait la meilleure solution pour engager des négociations et parvenir à des décisions sur les questions dont est saisi le Comité, je crois que nous serons à même d'accomplir ce premier pas indispensable pour engager un dialogue véritable et des négociations en vue d'une interdiction complète des essais. Nul doute qu'un tel groupe de travail nous donnerait la possibilité d'échanger des vues, d'obtenir des éclaircissements des parties aux négociations trilatérales qui, à la satisfaction certes de ma délégation, ont soumis un rapport assez circonstancié; ce rapport, d'ailleurs, doit être discuté; les négociateurs ne sauraient nous demander d'avaler les yeux fermés tout ce que contient leur rapport.

Pour commencer, et compte tenu de l'engagement officieux pris par les trois Etats dotés d'armes nucléaires au cours de la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération d'appuyer des négociations multilatérales, ma délégation espère que les parties aux négociations trilatérales ont maintenant renoncé à l'opinion exprimée dans le rapport soumis au Comité du désarmement avant la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération selon laquelle leurs négociations séparées ou des négociations menées séparément dans diverses instances constituaient le meilleur moyen d'avancer dans ce domaine; cette déclaration a été rendue caduque par l'engagement officieux qu'ils ont pris au cours de la Conférence des parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération.

En tout cas, si l'on se réfère aux brèves observations formulées par certains membres au cours de la journée de la discussion sur le rapport des négociateurs trilatéraux, et si ces observations doivent nous fournir une indication, les parties aux négociations trilatérales doivent comprendre que les membres du Comité ont eux aussi leurs opinions quant à la forme et à la teneur d'un instrument multilatéral efficace sur la cessation des essais d'armes nucléaires. Plus vite ces vues seront examinées et négociées, mieux cela vaudra pour tous les intéressés.

(M. Adeniji, Nigéria)

J'ai fourni un exemple au cours de notre dernière session, et je répète ce qui a été dit alors, à savoir que le sort réservé au document relatif aux armes radiologiques soumis par les Etats dotés d'armes nucléaires, devrait inciter à penser que le Comité ne doit pas être traité cavalièrement et que les Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas le monopole des idées dans ce domaine. J'espère donc qu'à l'issue de l'examen de cette question en plénière, nous pourrons, sous votre direction éclairée, procéder à des consultations officieuses afin de parvenir rapidement à un accord sur la création d'un groupe de travail dont l'objectif serait d'aider le Comité du désarmement à répondre aux espoirs que place en lui l'Assemblée générale en élaborant un traité d'interdiction complète des essais, au plus tard pour la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

II. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Les représentants des Etats Membres du Comité du désarmement, de même que tous ceux qui ont représenté leurs pays aux organes de négociations multilatérales connus sous les sigles ENDC et CCD ou qui ont participé aux débats de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les questions de désarmement, savent très bien sans aucun doute que le Mexique attache une importance particulière à la limitation des armements nucléaires, en la considérant non comme une fin en soi, mais comme un premier pas vers ce qui est défini au paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies consacrée au désarmement comme "un programme ... pour réduire de façon progressive et équilibrée les stocks d'armes nucléaires et leurs vecteurs, conduisant en fin de compte à leur élimination complète dans les plus brefs délais possibles".

L'intérêt que manifeste à cet égard le Mexique s'est trouvé constamment confirmé par l'attitude qu'ont prise ses représentants dans tous les organes multilatéraux et régionaux qui s'occupent du désarmement, que ce soient des organes délibérants ou des organes de négociation. Pour le démontrer, je me bornerai à citer un seul exemple en rappelant que, depuis 1969, date à laquelle les Etats-Unis et l'Union soviétique ont engagé à Helsinki des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques, connus sous le sigle SALT, la délégation mexicaine n'a cessé de participer activement chaque année aux Nations Unies aux négociations qui ont entraîné l'approbation des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale sur la question, la dernière, celle qui porte le numéro 35/156 K, ayant été adoptée par consensus le 12 décembre 1980.

En conséquence, et étant donné les évidentes répercussions que le succès ou l'échec des pourparlers SALT aura sur le désarmement nucléaire - question à laquelle, conformément au Document final, s'attache la plus haute priorité parmi toutes celles qui sont confiées au Comité - la délégation mexicaine estime que le Comité devrait toujours être dûment informé de tous les faits d'ordre international qui pourraient avoir une certaine importance pour lesdits pourparlers. Cela paraît d'autant plus souhaitable que l'Assemblée générale extraordinaire de 1978 a déclaré en termes non équivoques que "s'agissant d'atteindre les objectifs du désarmement nucléaire, tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux d'entre eux qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, ont une responsabilité spéciale à cet égard".

C'est pourquoi la délégation mexicaine juge opportun d'appeler l'attention du Comité du désarmement, pour information, sur la déclaration qu'a adoptée, à la suite de la troisième session qu'elle a tenue à Vienne du 6 au 8 février courant, la Commission indépendante pour les questions de désarmement et de sécurité présidée par II. Olof Palme, ancien Premier Ministre de Suède, aux travaux de laquelle participaient aussi d'autres éminents diplomates d'Europe, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie.

(M. Garcia Roblès, Mexique)

En conséquence, nous avons demandé au secrétariat de reproduire comme document de travail du Comité - ce qui a déjà été fait dans le document qui porte la cote CD/143 - le texte de cette déclaration, précédé d'une brève introduction explicative et accompagné d'une annexe dans laquelle figure la liste complète des membres de la Commission.

Etant donné que le texte de cette déclaration, intitulée "Le processus SALT : l'enjeu mondial", est de ceux dont on peut dire à bon droit qu'ils se suffisent, je me bornerai à souligner, en guise de conclusion, la satisfaction qu'éprouve ma délégation à s'associer à l'affirmation figurant au premier alinéa de cette déclaration où il est dit :

"L'avenir des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) est une question d'intérêt mondial et non simplement un élément dans les relations soviéto-américaines. Il est donc du devoir de tous les peuples de faire connaître leurs vues sur l'importance vitale d'une reprise rapide et sérieuse du processus SALT."

Le point de vue ainsi exprimé par la Commission indépendante pour les questions de désarmement et de sécurité correspond en outre fidèlement à ce que l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné dans sa dernière résolution relative aux pourparlers SALT, que j'ai précédemment mentionnée et que j'ai eu l'occasion de commenter dans mon intervention de la séance inaugurale, le 3 février; l'Assemblée a en effet prié instamment les deux Etats parties aux pourparlers de toujours tenir particulièrement compte du fait que "ce ne sont pas seulement leurs intérêts nationaux, mais aussi l'intérêt vital de tous les peuples qui sont en jeu" dans ces négociations.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant du Mexique de son intervention. La liste des orateurs que j'ai sous les yeux est épuisée pour la séance de ce matin. Je souhaiterais savoir si une autre délégation demande la parole.

Je voudrais maintenant, avant de lever la séance, revenir un instant sur le travail des groupes dont nous avons aujourd'hui désigné les présidents. Ces groupes sont maintenant en mesure de commencer leurs travaux et je compte tenir cet après-midi, avec les présidents, une séance de consultation afin de discuter, de manière officieuse, des conditions dans lesquelles ces travaux peuvent commencer. Je suppose que le Comité sera d'accord avec moi pour penser que les groupes devraient se réunir le plus tôt possible et le secrétariat a préparé le document officieux que vous avez sous les yeux, qui porte la date du 17 février, et qui contient le calendrier des réunions au cours de cette semaine. Le secrétariat a fait des propositions qui sont, bien entendu, indicatives et dont nous verrons cet après-midi avec les présidents des groupes comment elles peuvent être mises en oeuvre.

Je signale que la réunion que je propose avec les présidents des groupes aurait lieu au 6ème étage du bâtiment du secrétariat, entrée de la Porte 9, là où se trouve le Centre du désarmement et où nous disposons d'une petite salle de conférence.

La séance est levée à 13 heures.